

Projet de centrale à Notre-Dame-de-Montauban

La municipalité devra tenir un référendum

Source : Courrier de Portneuf
Le 17 mars 2010
Texte : Denise Paquin

Notre-Dame-de-Montauban n'aura pas le choix de consulter sa population sur le projet de petite centrale de 10 MW à la chute du Neuf. Plus du quart des électeurs ont demandé la tenue d'un référendum jeudi.

En fait, 227 des 873 électeurs inscrits, soit 26 %, se sont rendus au bureau municipal pour signer le registre afin de demander un référendum sur le projet présenté en consultation mercredi soir. Il fallait un minimum de 98 signatures pour entamer le processus.

Notre-Dame-de-Montauban n'aura donc d'autre choix que « de tenir un référendum afin de poursuivre les démarches dans ce projet », indique le communiqué municipal envoyé aux médias jeudi soir. Le conseil municipal se penchera sur le dossier, « en tenant compte de la soirée d'information », et fera connaître rapidement sa décision « sur les étapes futures concernant le projet de petite centrale hydroélectrique à la chute du Neuf ».

Le résultat de la journée de signature du registre est « une belle victoire

citoyenne », a commenté le porte-parole de Chute libre, Jean Jasmin. « Nous avons passé la journée à la porte et on a pris les noms des gens », a-t-il fait savoir. L'organisme prédisait déjà en fin d'après-midi, jeudi, que 165 personnes avaient signé le registre, nombre de signatures largement suffisant pour demander un référendum.

Les promoteurs du projet de petite centrale de 10 MW sur la rivière Batiscan, la Municipalité et la MRC de Mékinac, ont jusqu'au 16 mars pour soumettre leur projet au programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins.

Dans le formulaire de soumission, Hydro-Québec exige que le promoteur démontre « qu'il a consulté la population locale par un processus transparent et crédible de consultation populaire qui permettra de vérifier l'appui du milieu et la méthode utilisée. La signature des registres ou la tenue d'un référendum en sont des exemples » et il doit aussi « fournir les résultats de la consultation de la population locale visée par le projet ».

L'organisme Chute libre s'est opposé à la consultation organisée par les promoteurs. Il jugeait l'exercice trop rapide, laissant peu de temps aux citoyens pour évaluer les impacts et les avantages du projet de 28 millions de dollars. Chute libre déplorait également que la signature du registre ait lieu en milieu de semaine alors que 50 % des électeurs sont des villégiateurs.